

Lettonie



La Lettonie a quitté le giron soviétique et retrouvé son indépendance en 1991. Située sur la côte baltique, la Lettonie est un pays de faible altitude, aux immenses forêts qui fournissent du bois aux industries de la construction et du papier. La faune et la flore abondent. Le pays fabrique de nombreux biens de consommation, des produits textiles et des machines-outils. Il attire les touristes de l'Europe entière.

Sur le plan ethnique, le pays comprend 59 % de Lettons et 29 % de Russes, et plus du tiers de sa population vit dans la capitale, Riga. Fondée en 1201, celle-ci est avec ses 730 000 habitants la ville la plus peuplée des trois États baltes. Sa statue de la Liberté, haute de 43 mètres, est l'un des plus hauts monuments du continent.

Le parlement letton ne comporte qu'une chambre, la *Saiema*, dont les 100 membres sont élus au suffrage direct tous les quatre ans. Le président est élu par le parlement, tous les quatre ans également.

Le peintre Mark Rothko et le compositeur contemporain Pēteris Vasks comptent parmi les Lettons les plus célèbres.

La gastronomie lettone comprend notamment les *speķa pīrādziņi* (quiches au lard) et une soupe froide rafraîchissante à base de crème aigre.

Capitale	Riga
Langue(s)	Letton
Monnaie	lats letton (Ls)
Superficie	65 000 km ²
Population	2300000 habitants
Densité de la population	33,9 habitants / km ²

PIB (2011)	27400 Millions \$
Parc automobile en 2011	905
Longueur du réseau routier	59434 kms
Nb de véhicule pour 1000 habitants	401
Fuseau horaire	GMT + 2
Nombre de tués sur la route en 2009	254

Associations
Professionnelles
STZELNA

Dernière mise à jour :
20 Juin 2013

L'expertise automobile en Lettonie

Règlement N°369 du 28 Novembre 1995 édicté par le Gouvernement de la République de Lettonie « les législations du Bureau de la circulation visant à mettre en place le système d'assurance responsabilité civile pour les automobilistes résidant sur le territoire (précédemment connus sous le terme MTPLI*) et assurer son fonctionnement dans le pays. En réalité, la formation du système du MTPLI a commencé depuis début 1995 lorsqu'il a été demandé à l'inspection de supervision des assurances, affiliée au ministère des finances, de commencer un travail préparatoire afin de créer le système TPLI*. Le règlement gouvernemental N°214 « les provisions portant sur l'assurance responsabilité civile obligatoire pour les usagers automobiles nationaux » en date du 18 Juillet 1995 ont été élaborées sur la base des méthodes du Fonds de garantie automobile d'Estonie. Afin d'introduire les changements nécessaires et les amendements présentés pendant l'élaboration du système MTPLI, le gouvernement a adopté le 6 Octobre 1996 la législation N°300 qui avait la même dénomination. Le lancement du système MTPLI en Lettonie a été introduit le 1^{er} Septembre 1997 lorsque la loi sur l'assurance responsabilité civile obligatoire pour les usagers nationaux adoptée par la *Saiema** le 25 Mars 1997 est totalement entrée en vigueur. L'assurance responsabilité civile des propriétaires de véhicules ainsi que le paiement des indemnités d'assurance pour les sinistrés de la route a commencé le 1^{er} Septembre 1997. Le 1^{er} Juillet 1998, la Lettonie est devenue membre officiel du système de la carte verte. Des changements essentiels sur l'application du système d'assurance obligatoire responsabilité civile ont été introduits lorsque la Lettonie a rejoint l'Union Européenne. Le 1^{er} Mai 2004, la nouvelle loi sur l'assurance RC pour les propriétaires de véhicules nationaux (adoptée par le parlement Letton le 7 Avril 2004) est entrée en vigueur. Cette loi répond aux exigences des directives européennes : *MTPLI: Contrat d'assurance obligatoire responsabilité civile, *TPLI: Contrat d'assurance responsabilité civile, *SAIEMA: Parlement unicaméral Letton

La STZELNA, association nationale lettone a été créée le 16 Octobre 2001 à Riga (Lettonie). La STZELNA a contribué à diverses consultations législatives et réglementaires, comme par exemple la loi d'assurance RC automobile et les réglementations concernant les secteurs du transport et de la réparation automobile. La STZELNA a mis en place : l'estimateur technique automobile (3^e niveau de la norme nationale) et l'expert technique en transport terrestre (4^e niveau de la norme) et des standards d'experts techniques en transports terrestres. Après avoir validé certaines connaissances théoriques et pratiques, les membres de STZELNA reçoivent un certificat de conformité.

Aujourd'hui les partenaires de STZELNA sont:
 » L'association officielle des concessionnaires Lettons
 » LR Bureau des assurances auto
 » Chambre de l'artisanat Lettonne
 » Concessionnaires
 » Entreprises de réparation automobile
 » Compagnies d'assurances
 » Organisations publiques et étatiques

STZELNA organise la certification et la formation (amélioration des compétences professionnelles) des experts pour les usagers automobiles nationaux.

Aujourd'hui le système de management qualité dans notre pays est le suivant:

„Législations étatiques sur l'examen technique de véhicules automobiles et la certification des experts techniques”.